



> Adresse de retour : Boîte postale 20901 2500 EX La Haye, Pays-Bas

## Notification

**Direction Générale  
Accessibilité**  
Plesmanweg 1-6  
La Haye  
Pays-Bas  
Boîte postale 20901  
2500 EX La Haye  
Pays-Bas  
[www.rijksoverheid.nl](http://www.rijksoverheid.nl)

**Personne de contact**  
H.J. Taal  
*chargé de mission principal*  
T +31(0)70 456 7176  
M +31(0)6-15359291  
F +31 (0)70 456 6174

Date Le 17 septembre 2013  
Concerne Prolongation période de transition code 95

**Notre référence**  
Ienm/BSK-2013/166678

La directive européenne relative à l'aptitude professionnelle des conducteurs (2003/59/CE) offre aux États membres la possibilité de prolonger à 7 ans après l'entrée en vigueur de la directive la période de transition dont disposent les conducteurs professionnels pour répondre aux obligations définies.

Le gouvernement néerlandais a décidé d'utiliser cette possibilité.

La législation néerlandaise stipule que les conducteurs professionnels ayant obtenu un permis de conduire valide d'une des catégories D1, D1 + E, D ou D + E ou un permis reconnu comme équivalent avant le 10 septembre 2008 doivent satisfaire à leurs obligations de formation continue **avant le 10 septembre 2015**.

Les conducteurs de camions ayant obtenu un permis de conduire valide d'une des catégories C1, C1 + E, C ou C + E ou un permis reconnu comme équivalent avant le 10 septembre 2009 doivent suivre la formation continue **avant le 10 septembre 2016**.

Après les dates citées, le code 95 doit figurer sur le permis de conduire de ces deux catégories de conducteurs.

Avant le 10 septembre 2015 (pour D) et le 10 septembre 2016 (pour C), le code 95 ne doit **pas obligatoirement** figurer sur le permis de conduire de ces conducteurs et les instances de contrôle ne peuvent poursuivre en justice ces conducteurs en cas d'absence de ce code.

Veuillez agréer mes salutations distinguées,

LE MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
p.p.  
LA DIRECTRICE DES ROUTES ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

  
drs. M.C.A. Blom